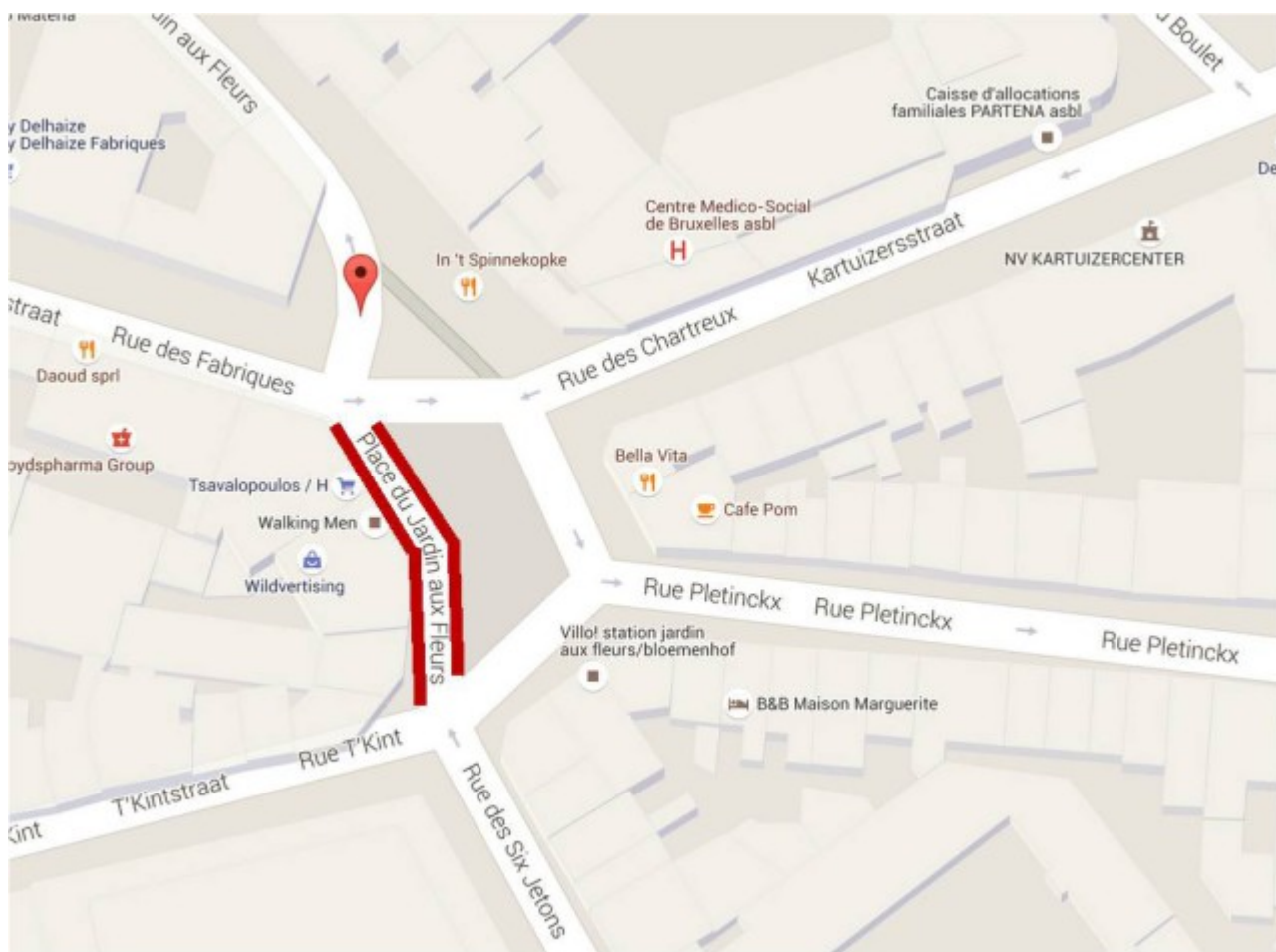


# Place du Jardin aux Fleurs : entre amateurisme et inconscience

La place du Jardin aux Fleurs devenue semi-piétonne depuis plusieurs années, pour le plus grands bénéfice des riverains, des commerçants et des écoles situées à proximité. Mais le plan de circulation lié au plus grand piétonnier d'Europe a rouvert la place au trafic de transit.



Pire, les changements à venir, pour tenter de limiter les conséquences néfastes du plan de circulation dans des rues voisines, font craindre aux riverains qu'elle devienne un danger permanent pour leurs enfants.

## Amateurisme... ou inconscience ?

Début février, lors d'une réunion de quartier, des riverains ont prévenu les représentants politiques de la Ville qu'en cas d'accident, ils les tiendraient personnellement pour responsables.

### **Participation citoyenne, on frise le ridicule!**

Suite à cette réunion, la Ville de Bruxelles a fait distribuer des bulletins de vote (nominatifs!) où les habitants du quartier sont invités à se prononcer sur deux scénarios de modifications possible. Seuls les habitants de certaines rues et de certains numéros bien précis sont autorisés à voter ...

Vous habitez 57 rue d'Anderlecht? Pas de chance, seuls habitants des numéros 59 à 190 peuvent se prononcer. Vous habitez 18 rue de la Verdure? Dommage... Les votes commencent au n°20 et s'arrêtent au n° 60! Habitant le quartier, vous faites pourtant régulièrement vos courses dans ces rues, aux bons numéros, mais voilà, pour la Ville de Bruxelles, vous n'êtes pas concernés...

## Lettre d'une habitante

*Bonjour,*

*J'ai reçu un flyer de la Ville de Bruxelles (Bruxelles Participation) dans ma boîte aux lettres proposant de voter pour l'une des deux solutions retenues et destinées à diminuer les problèmes de mobilité dans les rues Camusel-a/Anderlecht a*



*J'habite rue Van Artevelde/a/Carrefour des Six Jetons. Cette décision impacte directement la circulation de la rue Van Artevelde et du Carrefour comme présentée dans le flyer.*

*Je suis invitée à ne pas voter car je n'habite pas dans les*

rues ou bouts de rues désignées par la Ville.

C'est une plaisanterie ?

Hélas... La réponse est non.

<p>Votre vote ne sera pris en compte que si vous remplissez vos coordonnées. Ne peuvent prendre part à cette consultation que les habitants des rues :</p> <p><i>Rue de la Banderie – Washuistraat, ebbe d'Anderlecht (n° 59 à 190) – Anderlechtsteeweg (nr 59 tot 190), Rue T'Kint-stroat, rue Camuset-stroat – rue de la Verdure (n°20 à 66) - Loofstroat (nr 20 tot 66) – rue du Voutour – Glerstroat, Rue de Cureghem – Kureghemstroat, rue Froebel-stroat, Rue des Nauets – Ripenstroat.</i></p>	<p>Eenkel bewoners die gedomicilieerd zijn in één van de straten opgenomen in de lijst in bijlage kunnen deelnemen aan de peiling.</p>	<p>Vos coordonnées / Contactgegevens</p> <p>Nom / Naam _____</p> <p>Prénom / Voornaam _____</p> <p>Adresse (rue + n°) / Adres (straat + nr) _____</p> <p>E-mail / Mail _____</p>
<p>Proposition 1 : Mise en sens unique de la rue d'Anderlecht Voorstel 1 : Anderlechtsesteenweg in enkele rijrichting plaatsen</p>	<p>Proposition 2 : Mise en sens unique partiel de la rue d'Anderlecht Voorstel 2 : Anderlechtsestwg gedeeltelijk in enkele richting plaatsen</p>	
		
<p>Cochez votre choix / Gelieve uw keuze aan te vinken</p> <p>Remarques et suggestions au dos - Alle opmerkingen welkom op achterzijde</p>		